

Affectation à la rentrée 2011 des maîtres auxiliaires

Procédure de saisie des vœux sur LILMAC Pour les maîtres auxiliaires déjà inscrits en 2009 mais n'ayant pas eu d'affectation à la rentrée 2010

FORMULATION DES VŒUX ET CALENDRIER

Vous serez invité à me faire connaître vos vœux d'affectation, par l'intermédiaire d'une application informatique « LILMAC », disponible sur le site internet du Vice-Rectorat de Nouvelle Calédonie à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-noumea.nc/lilmac>

La campagne de saisie des vœux sera ouverte 24 h/24 h du **05 octobre 2010** au **21 octobre 2010** inclus à minuit.

Aucune candidature ne sera prise en considération après la période d'inscription

Cette saisie donnera lieu à l'édition d'un accusé de réception au Vice-Rectorat au lendemain de la clôture de la saisie des vœux.

Cet accusé de réception vous sera renvoyé dès le **26 octobre 2010**. Il vous appartiendra de le vérifier, compléter, modifier le cas échéant, dater, signer, préalablement à son renvoi immédiat à la Division du Personnel au Vice-Rectorat de Nouvelle Calédonie au plus tard le **18 novembre 2010**.

→ **BAREME**

En raison de l'application du barème d'affectation actuellement en vigueur, je vous demanderai de bien vouloir assortir l'accusé de réception de votre candidature de toutes les pièces justificatives, qui seront nécessaires à la vérification de votre barème (attestation d'admissibilité aux concours de recrutement des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation, livret de famille,...) constituant un élément nouveau intervenu dans le courant de l'année 2008. Les candidats devront veiller à fournir un état détaillé de leurs services dans l'enseignement secondaire privé, le cas échéant, établi par la division de l'enseignement privé

IMPORTANT

Jusqu'à présent, les candidats avaient la possibilité de demander plusieurs disciplines. Avec la mise en place de l'application informatique « LILMAC », les candidats ne peuvent demander qu'une seule discipline. Toutefois, les candidats auront la possibilité de mentionner leur souhait d'enseigner dans une autre discipline sur l'accusé de réception qui sera transmis après la campagne de saisie des vœux. La bivalence correspond à une seule discipline : elle n'est valable que pour des postes de P.L.P. ou de PEGC.

Exemple : pour une demande portant sur les valences « Lettes / Histoire Géographie », la candidature ne sera examinée que pour un poste de PLP dans un lycée professionnel ou de PEGC dans un collège. La candidature ne sera pas étudiée en « Lettres » (collège + lycée général), ni en « Histoire / Géographie » (collège + lycée général).

→ **NUMEN**

Vous utiliserez le numéro d'identifiant Education Nationale (NUMEN) en votre possession. Ce numéro confidentiel est votre code d'accès à l'application de saisie des vœux. Dans l'éventualité où vous n'êtes plus en possession de votre NUMEN, celui-ci pourra vous être communiqué en vous présentant à la division du Personnel / cellule des MA du Vice-rectorat